

Aux Fédérations,
Aux différents Plateformes de Concertations en Santé mentale ;
Aux Centres de références,

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-dessous un message de Madame La Ministre qui tient à vous informer que le Gouvernement wallon vient de dégager 260 millions d'euros de manière structurelle pour la période 2021-2024 afin de revaloriser les travailleur.euse.s du non-marchand et, en particulier, ceux et celles des secteurs santé et social qui relèvent de sa compétence.

Cordialement



François Leclercq
Conseiller Cellule Santé
Santé mentale et Assuétudes
Gens du Voyage

Cabinet de Christie Morreale
Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé,
de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

- 2, rue Kefer – 5100 Jambes
- +32 (0)81 234 180
- +32 (0)486 023 300
- francois.leclercq@gov.wallonie.be



Madame,

Monsieur,

Je tiens par le présent courrier à vous informer que le Gouvernement wallon vient de dégager 260 millions d'euros de manière structurelle pour la période 2021-2024 afin de revaloriser les travailleur.euse.s du non-marchand et, en particulier, ceux et celles des secteurs santé et social qui relèvent de sa compétence.

Nos institutions et les travailleur.eus.es de la première ligne sociale et santé viennent de traverser une période inouïe et éprouvante. Beaucoup d'entre eux sont allés travailler la peur au ventre, certains ont directement été touchés par la maladie.

Le Gouvernement de Wallonie a donc, à mon initiative, décidé, de revaloriser ces fonctions à haute valeur sociale ajoutée et de soutenir financièrement et durablement ces secteurs qui aident et soignent les autres.

Cette enveloppe totale de 260 millions va permettre de revaloriser les salaires des travailleurs et travailleuses de ces secteurs.

Elle concerne notamment les aides-soignantes et familiales, les infirmiers et infirmières, les travailleurs sociaux, le personnel d'entretien, les métiers logistiques et de soutien, etc. qui travaillent dans les maisons de repos, de repos

et de soins, de soins psychiatriques, dans les structures d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation de handicap, et pour les publics fragilisés, dans les centres de revalidation ou encore dans les services d'aides aux familles et aux aînés, etc.

Ce montant exceptionnel servira aussi à améliorer les conditions de travail en créant des emplois et en allégeant ainsi la charge de travail du personnel.

C'est enfin aussi la première fois, suite à la sixième réforme de l'État, que la Wallonie reverra les normes d'encadrement des institutions de santé et de l'action sociale pour améliorer le bien-être des usagers et résidents tout comme celui des équipes.

Concrètement, pour définir les modalités de répartition de cette enveloppe de refinancement, le Gouvernement négociera avec les représentants des travailleurs et des employeurs avec l'appui des administrations.

Il proposera à cet effet dès septembre prochain un calendrier aux partenaires sociaux et mettra en place un groupe de travail afin de mener les concertations nécessaires pour établir les modalités de mise en œuvre de cet accord socio-sanitaire.

Après avoir applaudi l'ensemble de celles et ceux qui ont œuvré durant la crise, les avoir épaulés du mieux possible, le Gouvernement de Wallonie a ainsi souhaité aujourd'hui leur témoigner toute sa considération et leur apporter de meilleures conditions de travail.

Il est évident que je reste de manière permanente à votre écoute et suis, tout comme mon Cabinet, à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christie MORREALE

Vice-Présidente du Gouvernement wallon, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

- 2, rue Kefer – 5100 Jambes
- +32 (0)81 234 211
- christie.morreale@gov.wallonie.be
- www.gouvernement.wallonie.be

